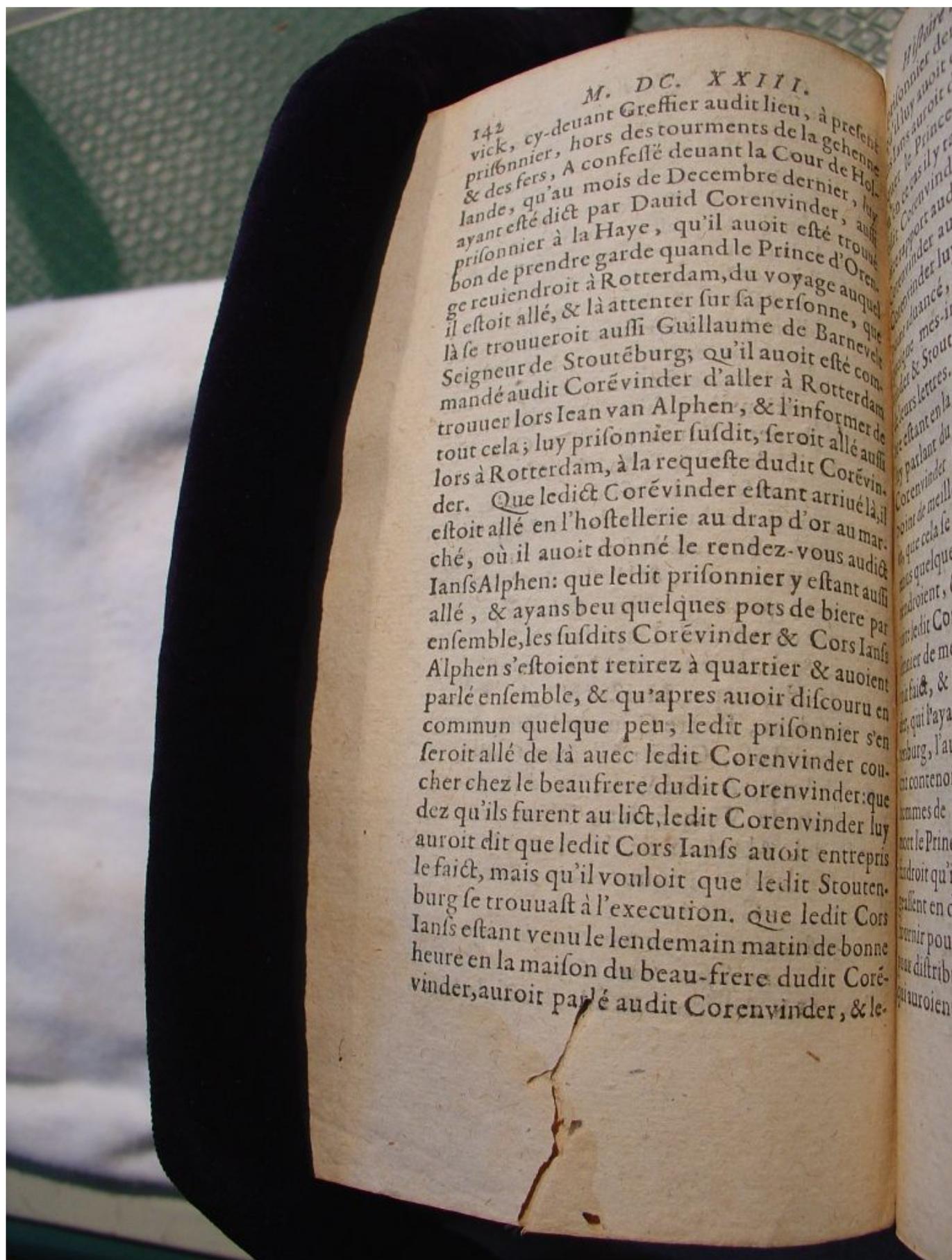
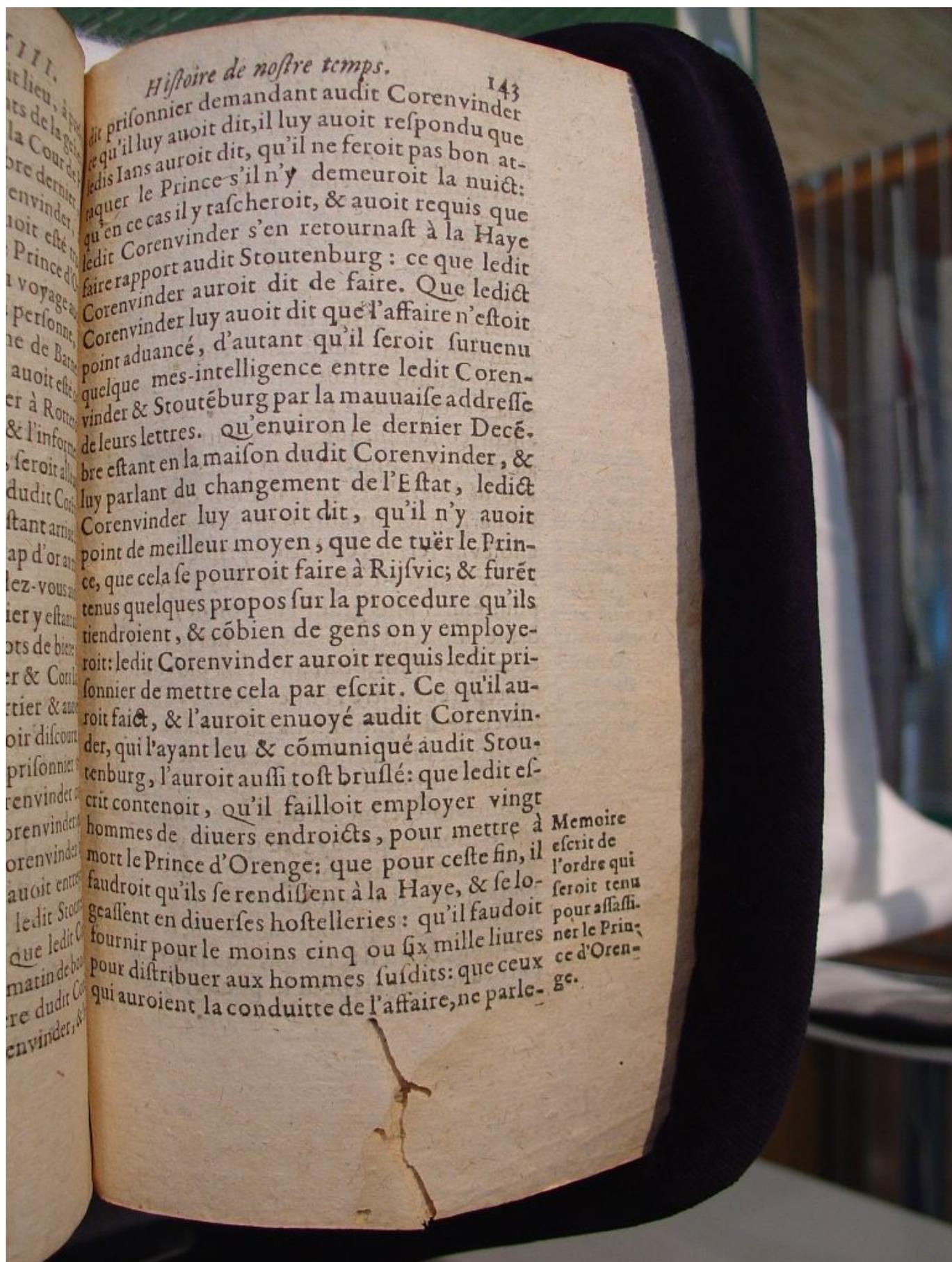


1623_142.jpg



1623_143.jpg



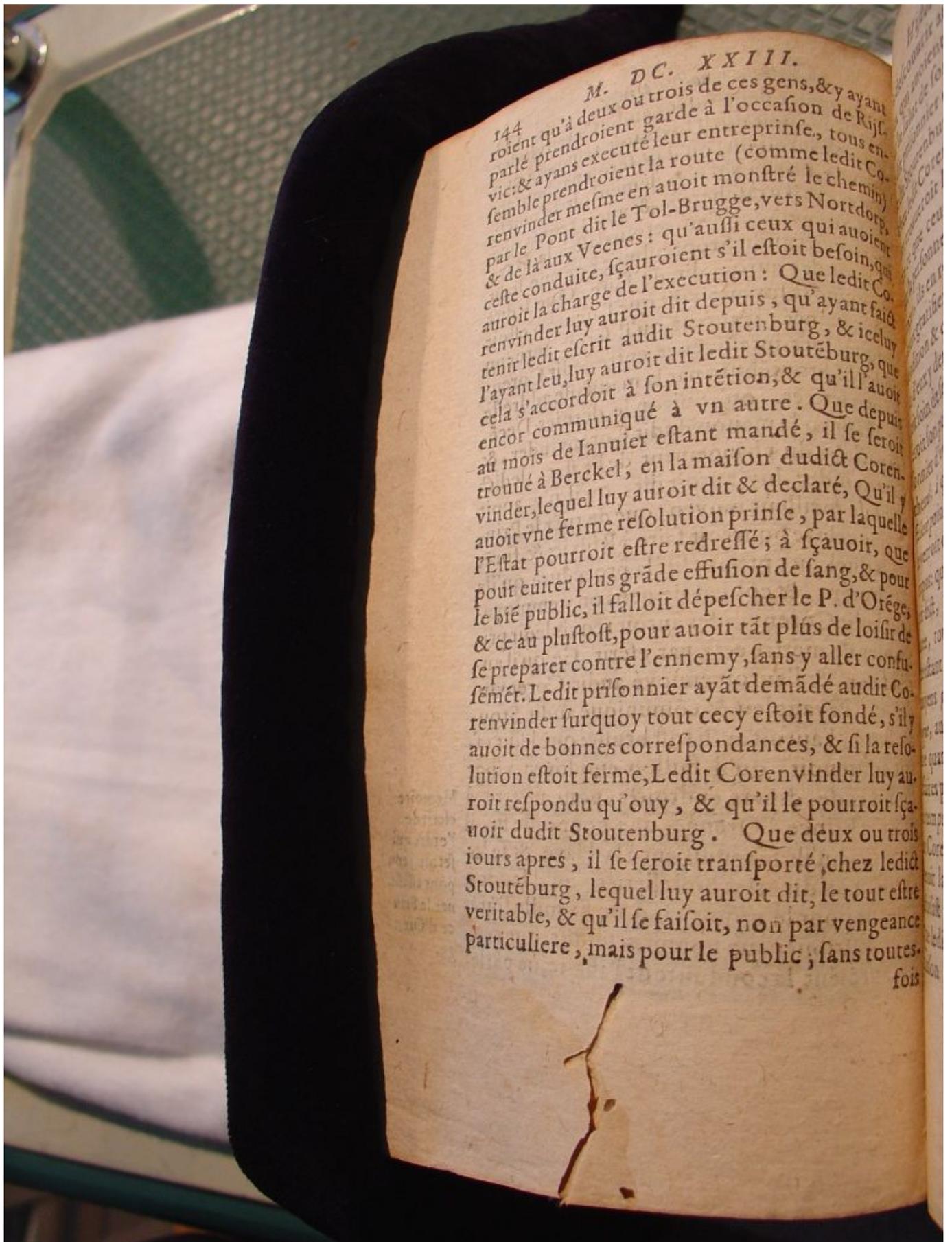
Histoire de nostre temps.

143

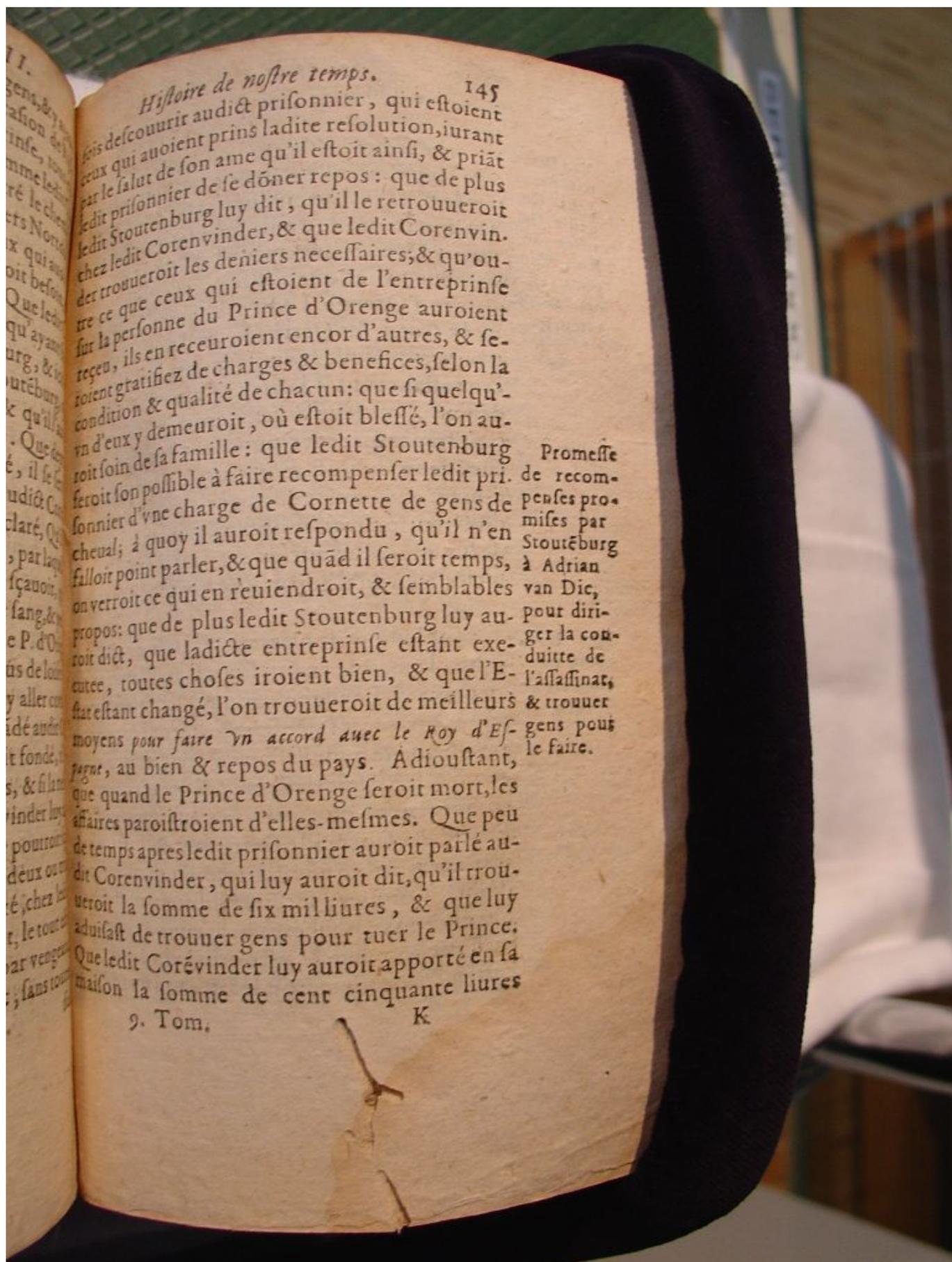
dit prisonnier demandant audit Corenvinder
ce qu'il luy auoit dit, il luy auoit respondu que
ledis Ians auroit dit, qu'il ne feroit pas bon at-
taquer le Prince s'il n'y demeuroit la nuit:
qu'en ce cas il y rascheroit, & auoit requis que
ledit Corenvinder s'en retournaist à la Haye
faire rapport audit Stoutenburg: ce que ledit
Corenvinder auroit dit de faire. Que ledict
Corenvinder luy auoit dit que l'affaire n'estoit
point aduancé, d'autant qu'il seroit suruenu
quelque mes-intelligence entre ledit Coren-
vinder & Stoutenburg par la mauuaise adresse
de leurs lettres. qu'environ le dernier Decé-
bre estant en la maison dudit Corenvinder, &
luy parlant du changement de l'Etat, ledict
Corenvinder luy auroit dit, qu'il n'y auoit
point de meilleur moyen, que de tuër le Prin-
ce, que cela se pourroit faire à Rijsvic; & furēt
tenus quelques propos sur la procedure qu'ils
tiendroient, & cōbien de gens on y employe-
roit: ledit Corenvinder auroit requis ledit pri-
sonnier de mettre cela par escrit. Ce qu'il au-
roit fait, & l'auroit enuoyé audit Corenvin-
der, qui l'ayant leu & cōmuniqué audit Stou-
tenburg, l'auroit aussi tost bruslé: que ledit es-
crit contenoit, qu'il failloit employer vingt
hommes de diuers endroiets, pour mettre à
mort le Prince d'Orenge: que pour ceste fin, il
faudroit qu'ils se rendissent à la Haye, & se lo-
geassent en diuerses hostelleries: qu'il faudoit
fournir pour le moins cinq ou six mille liures
pour distribuer aux hommes susdits: que ceux
qui auroient la conduitte de l'affaire, ne parle-

Memoire
escrit de
l'ordre qui
seroit tenu
pour assassi-
ner le Prin-
ce d'Oren-
ge.

1623_144.jpg



1623_145.jpg



Histoire de nostre temps.

145

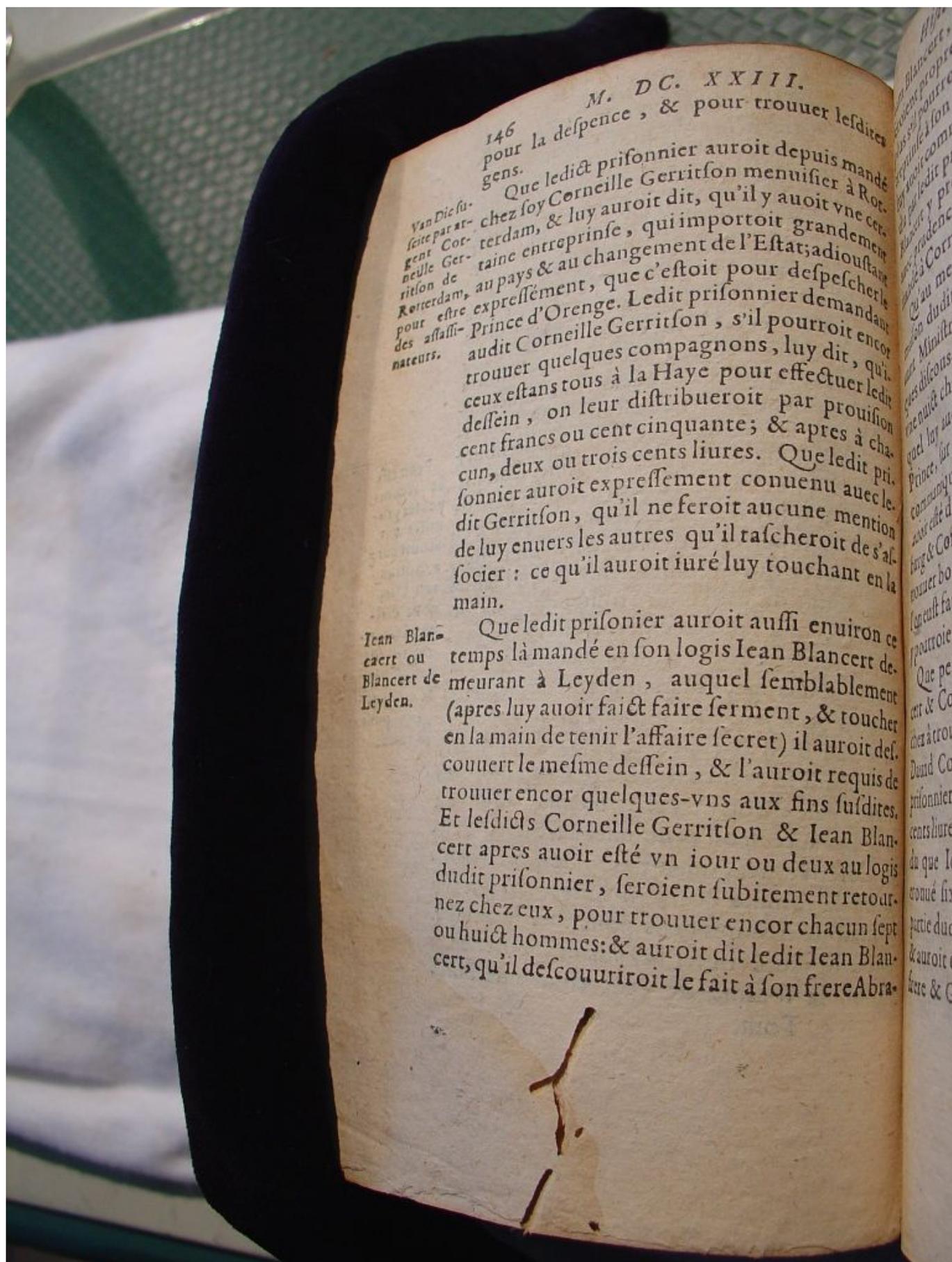
... descouvrir audict prisonnier, qui estoient
ceux qui auoient prins ladite resolution, iurant
par le salut de son ame qu'il estoit ainsi, & priât
ledit prisonnier de se dōner repos: que de plus
ledit Stoutenburg luy dit, qu'il le retrouveroit
chez ledit Corenvinder, & que ledit Corenvin-
der trouueroit les deniers necessaires; & qu'ou-
tre ce que ceux qui estoient de l'entreprinse
sur la personne du Prince d'Orenge auroient
receu, ils en receuroient encor d'autres, & se-
roient gratifiez de charges & benefices, selon la
condition & qualite de chacun: que si quelqu'
vn d'eux y demeueroit, où estoit blessé, l'on au-
roit soin de sa famille: que ledit Stoutenburg
feroit son possible à faire recompenser ledit pri-
sonnier d'une charge de Cornette de gens de
cheual; à quoy il auroit respondu, qu'il n'en
falloit point parler, & que quand il seroit temps,
on verroit ce qui en reuiendroit, & semblables
propos: que de plus ledit Stoutenburg luy au-
roit dict, que ladicte entreprinse estant exe-
cutee, toutes choses iroient bien, & que l'E-
stat estant changé, l'on trouueroit de meilleurs
moyens pour faire vn accord avec le Roy d'Es-
pagne, au bien & repos du pays. Adioustant,
que quand le Prince d'Orenge seroit mort, les
affaires paroistroient d'elles-mesmes. Que peu
de temps apres ledit prisonnier auroit parlé au-
dit Corenvinder, qui luy auroit dit, qu'il trou-
ueroit la somme de six milliures, & que luy
aduisast de trouuer gens pour tuer le Prince.
Que ledit Corevinder luy auroit apporté en sa
maison la somme de cent cinquante liures

Promesse
de recom-
penses pro-
mises par
Stoutenburg
à Adrian
van Dic,
pour diri-
ger la con-
duite de
l'assassinat,
& trouuer
gens pour
le faire.

9. Tom.

K

1623_146.jpg



M. DC. XXIII.

146

pour la despence, & pour trouver lesdites gens.

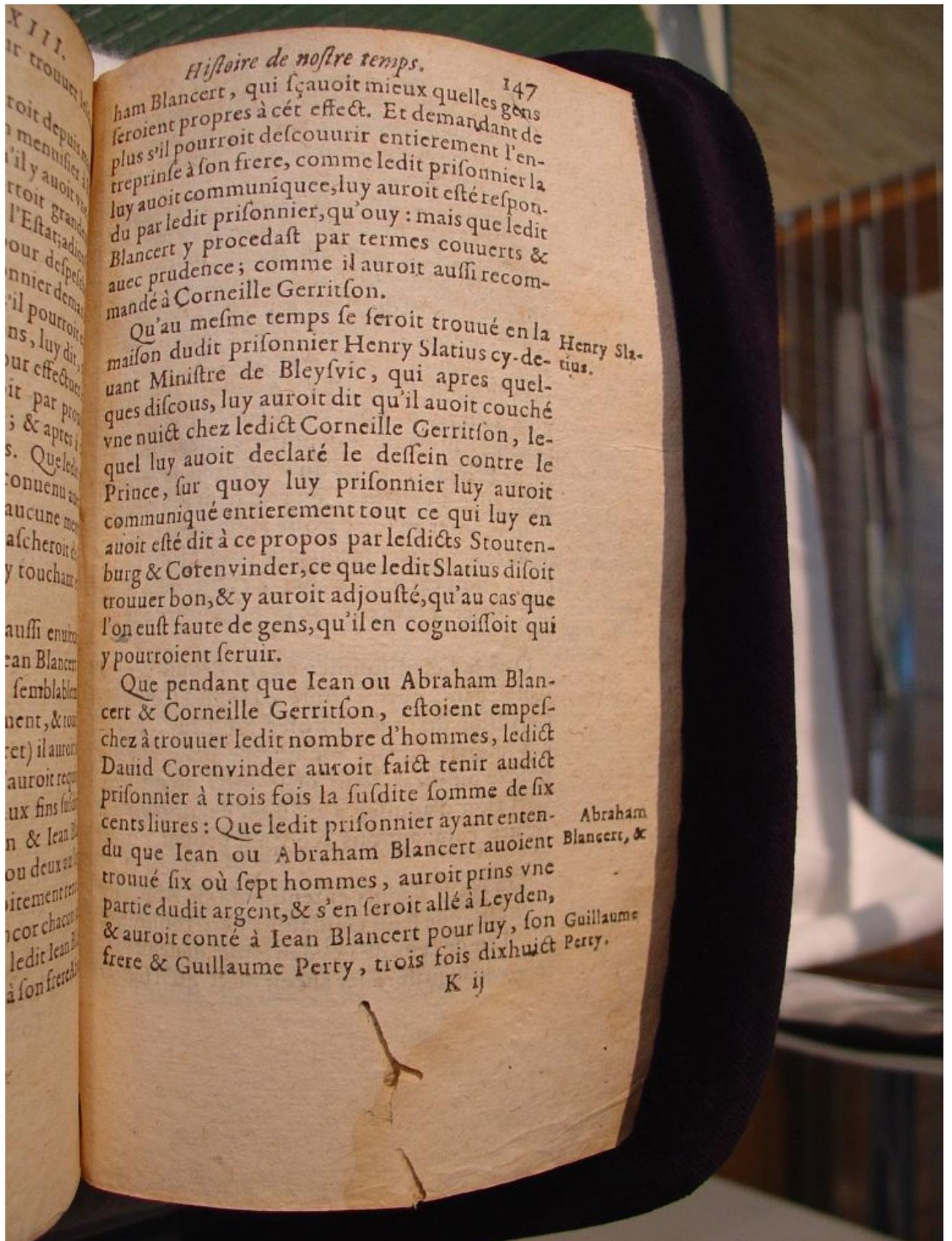
Van Die fu-
seite par ar-
gent Cor-
neille Ger-
ritson de
Rotterdam,
pour estre
des assassi-
nateurs.

Que ledict prisonnier auroit depuis mandé chez soy Corneille Gerritson menuisier à Rotterdam, & luy auroit dit, qu'il y avoit vne certaine entreprise, qui importoit grandement au pays & au changement de l'Estat; adioustant expressément, que c'estoit pour despescher le Prince d'Orenge. Ledit prisonnier demandant audit Corneille Gerritson, s'il pourroit encore trouver quelques compagnons, luy dit, qu'il ceux estans tous à la Haye pour effectuer ledit dessein, on leur distribueroit par provision cent francs ou cent cinquante; & apres à chacun, deux ou trois cents liures. Que ledit prisonnier auroit expressément convenu avec ledit Gerritson, qu'il ne feroit aucune mention de luy envers les autres qu'il tascheroit de s'associer: ce qu'il auroit juré luy touchant en la main.

Jean Blanc-
cert ou
Blancert de
Leyden.

Que ledit prisonnier auroit aussi environ ce temps là mandé en son logis Jean Blancert demeurant à Leyden, auquel semblablement (apres luy avoir fait faire serment, & toucher en la main de tenir l'affaire secret) il auroit decouvert le mesme dessein, & l'auroit requis de trouver encor quelques-vns aux fins susdites. Et lesdicts Corneille Gerritson & Jean Blancert apres avoir esté vn iour ou deux au logis dudit prisonnier, seroient subitement retournez chez eux, pour trouver encor chacun sept ou huit hommes: & auroit dit ledit Jean Blancert, qu'il descouvriroit le fait à son frere Abra-

1623_147.jpg



Histoire de nostre temps.

147

ham Blancert, qui sçauoit mieux quelles gens seroient propres à cét effect. Et demandant de plus s'il pourroit descouurer entierement l'entreprinse à son frere, comme ledit prisonnier la luy auoit communiqee, luy auroit esté respondu par ledit prisonnier, qu'ouy : mais que ledit Blancert y procedast par termes couuerts & avec prudence ; comme il auroit aussi recommandé à Corneille Gerritson.

Qu'au mesme temps se seroit trouué en la maison dudit prisonnier Henry Slatius cy-deuant Ministre de Bleysvic, qui apres quelques discous, luy auroit dit qu'il auoit couché vne nuit chez ledict Corneille Gerritson, lequel luy auoit déclaré le dessein contre le Prince, sur quoy luy prisonnier luy auroit communiqué entierement tout ce qui luy en auoit esté dit à ce propos par lesdicts Stoutenburg & Cotenvinder, ce que ledit Slatius disoit trouuer bon, & y auroit adjousté, qu'au cas que l'on eust faite de gens, qu'il en cognoissoit qui y pourroient seruir.

Henry Slatius.

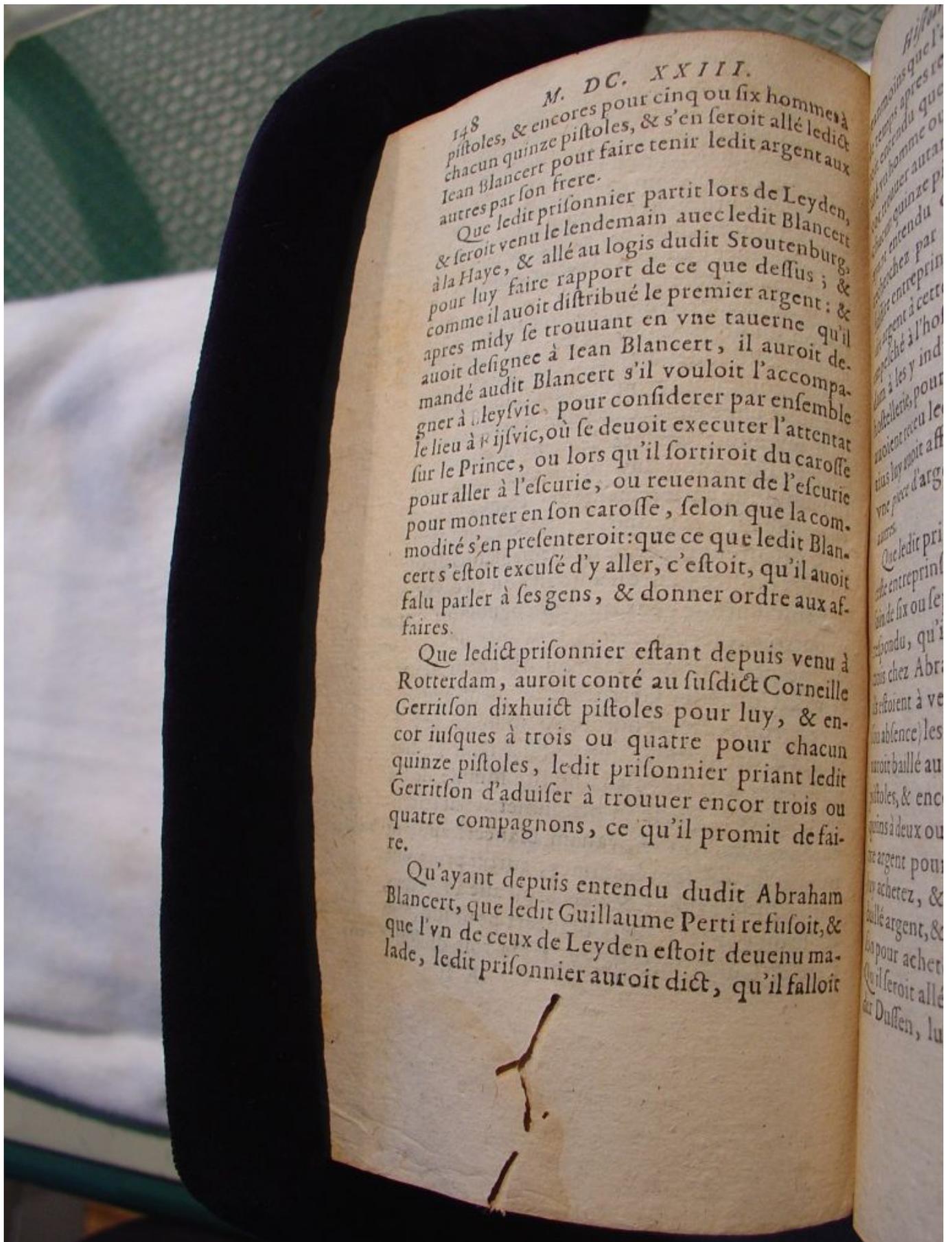
Que pendant que Iean ou Abraham Blancert & Corneille Gerritson, estoient empeschés à trouuer ledit nombre d'hommes, ledict Dauid Corenvinder auroit faict tenir audict prisonnier à trois fois la susdite somme de six cents liures : Que ledit prisonnier ayant entendu que Iean ou Abraham Blancert auoient trouué six ou sept hommes, auroit prins vne partie dudit argent, & s'en seroit allé à Leyden, & auroit conté à Iean Blancert pour luy, son frere & Guillaume Perty, trois fois dixhuiet

Abraham Blancert, &

Guillaume Perty.

K ij

1623_148.jpg



148 M. DC. XXIII.

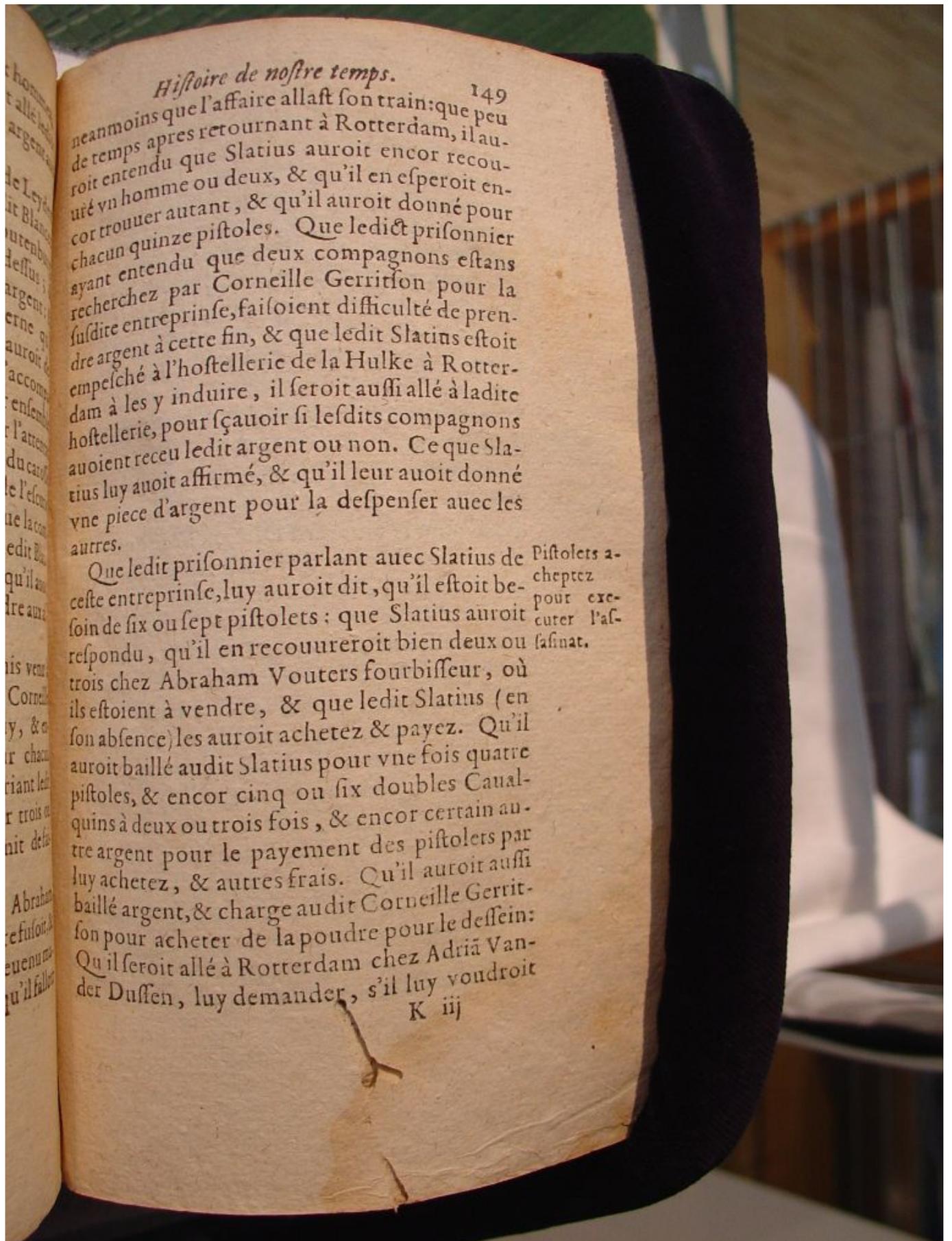
pistoles, & encores pour cinq ou six hommes à
chacun quinze pistoles, & s'en seroit allé ledict
Jean Blancert pour faire tenir ledit argent aux
autres par son frere.

Que ledit prisonnier partit lors de Leyden,
& seroit venu le lendemain avec ledit Blancert
à la Haye, & allé au logis dudit Stoutenburg,
pour luy faire rapport de ce que dessus; &
comme il auoit distribué le premier argent: &
apres midy se trouuant en vne tauerne qu'il
auoit designé à Jean Blancert, il auoit de-
mandé audit Blancert s'il vouloit l'accompa-
gner à Rysvic pour considerer par ensemble
le lieu à Rysvic, où se deuoit executer l'attentat
sur le Prince, ou lors qu'il sortiroit du carosse
pour aller à l'escurie, ou reuenant de l'escurie
pour monter en son carosse, selon que la com-
modité s'en presenteroit: que ce que ledit Blan-
cert s'estoit excusé d'y aller, c'estoit, qu'il auoit
falu parler à ses gens, & donner ordre aux af-
faires.

Que ledict prisonnier estant depuis venu à
Rotterdam, auoit conté au susdict Corneille
Gerritson dixhuiet pistoles pour luy, & en-
cor iusques à trois ou quatre pour chacun
quinze pistoles, ledit prisonnier priant ledit
Gerritson d'aduiser à trouuer encor trois ou
quatre compagnons, ce qu'il promit de fai-
re.

Qu'ayant depuis entendu dudit Abraham
Blancert, que ledit Guillaume Perti refusoit, &
que l'un de ceux de Leyden estoit deuenu ma-
lade, ledit prisonnier auoit dict, qu'il falloit

1623_149.jpg



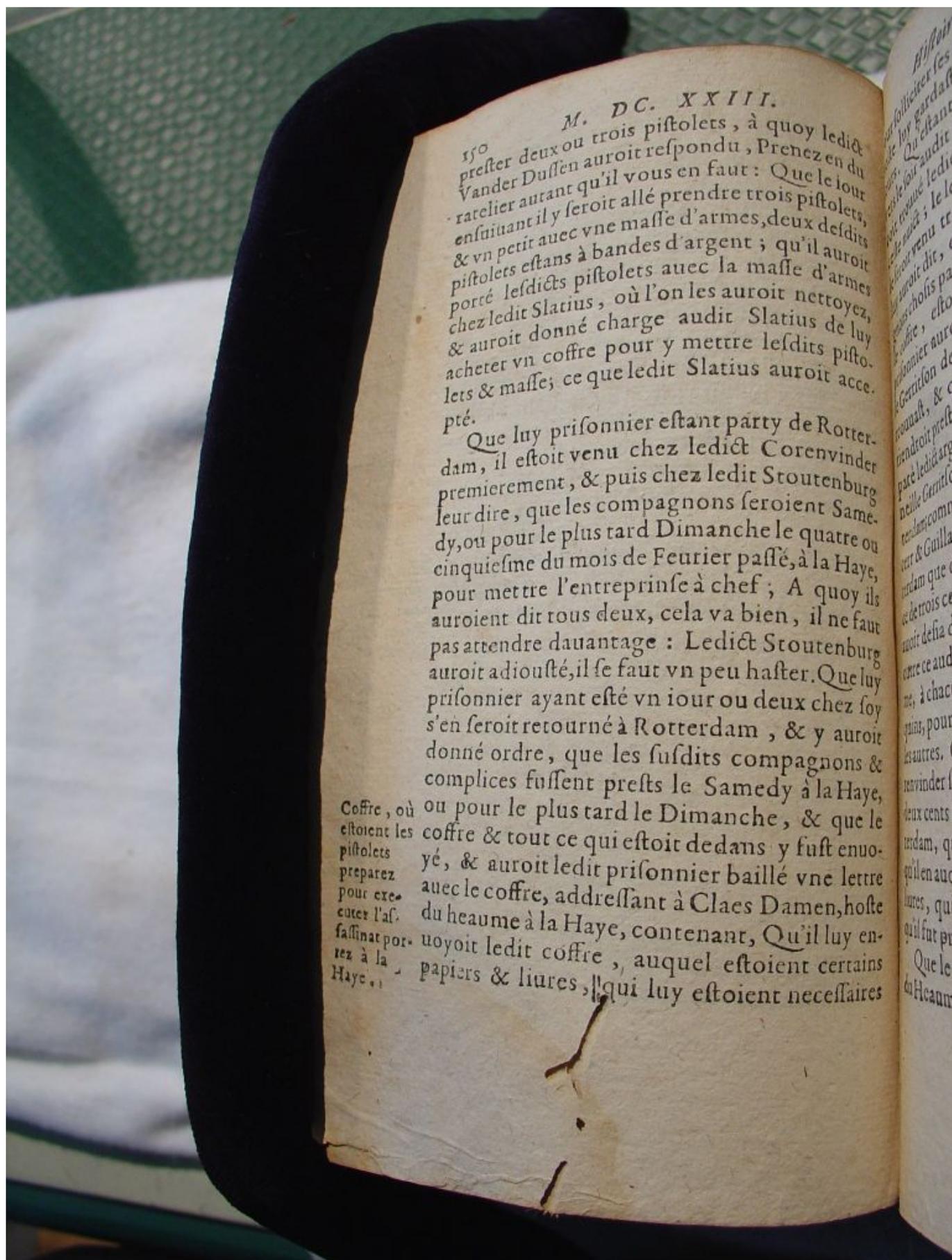
Histoire de nostre temps. 149
neanmoins que l'affaire allast son train: que peu
de temps apres retournant à Rotterdam, il au-
roit entendu que Slatius auroit encor recou-
uré vn homme ou deux, & qu'il en esperoit en-
cor trouuer autant, & qu'il auroit donné pour
chacun quinze pistoles. Que ledict prisonnier
ayant entendu que deux compagnons estans
recherchez par Corneille Gerritson pour la
suddite entreprise, faisoient difficulté de pren-
dre argent à cette fin, & que ledit Slatius estoit
empesché à l'hostellerie de la Hulke à Rotter-
dam à les y induire, il seroit aussi allé à ladite
hostellerie, pour scauoir si lesdits compagnons
auoient receu ledit argent ou non. Ce que Sla-
tius luy auoit affirmé, & qu'il leur auoit donné
vne piece d'argent pour la despenser avec les
autres.

Que ledit prisonnier parlant avec Slatius de
ceste entreprise, luy auroit dit, qu'il estoit be-
soin de six ou sept pistolets: que Slatius auroit
respondu, qu'il en recouurerait bien deux ou
trois chez Abraham Vouters fourbisseur, où
ils estoient à vendre, & que ledit Slatius (en
son absence) les auroit achetez & payez. Qu'il
auroit baillé audit Slatius pour vne fois quatre
pistoles, & encor cinq ou six doubles Caual-
quins à deux ou trois fois, & encor certain au-
tre argent pour le payement des pistolets par
luy achetez, & autres frais. Qu'il auroit aussi
baillé argent, & charge audit Corneille Gerrit-
son pour acheter de la poudre pour le dessein:
Qu'il seroit allé à Rotterdam chez Adria Van-
der Dussen, luy demander, s'il luy vouldroit

Pistolets a-
chetez
pour exe-
cuter l'as-
sassinat.

K iij

1623_150.jpg



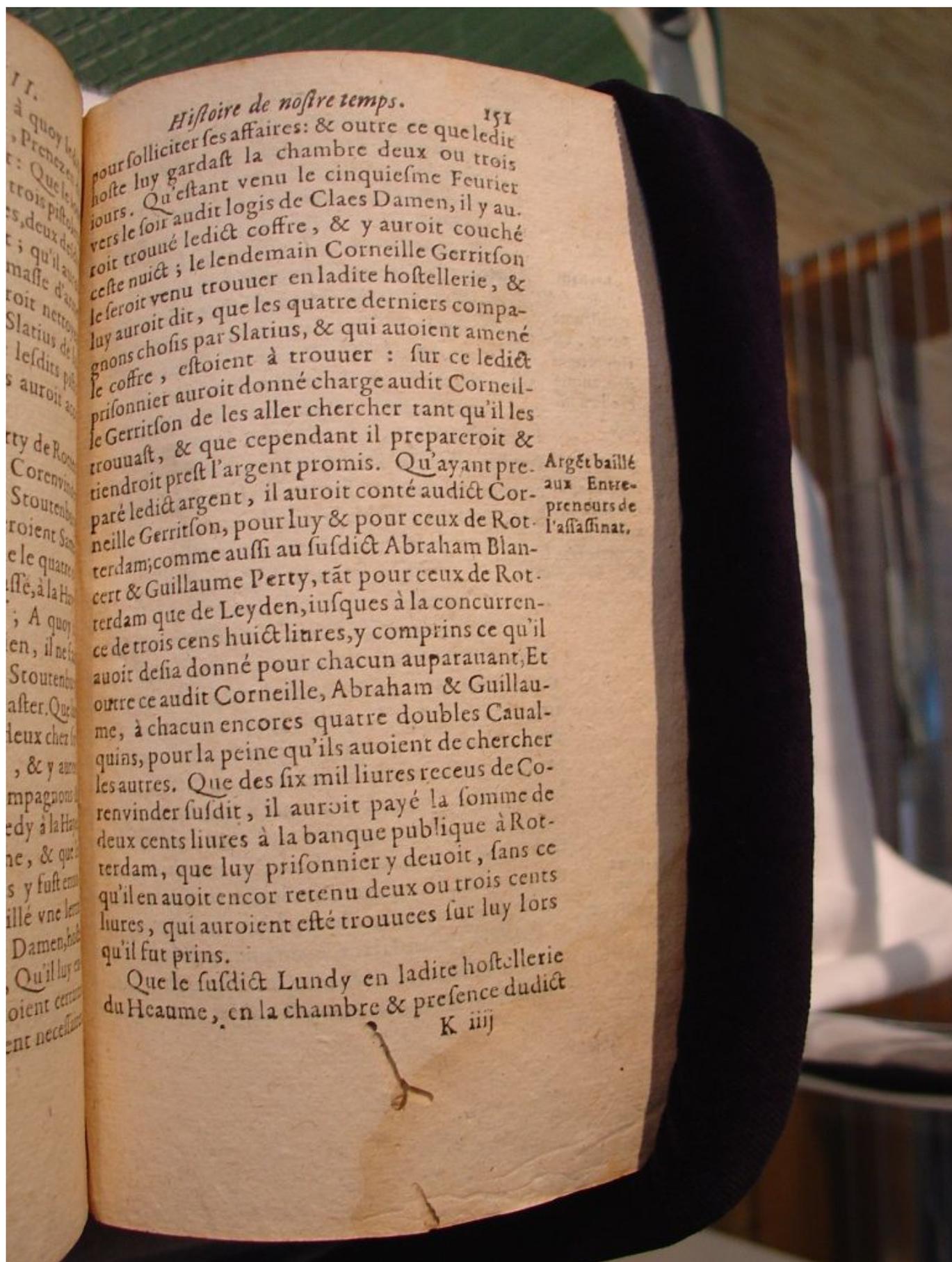
150 M. DC. XXIII.

prester deux ou trois pistolets, à quoy ledict Vander Dussen auroit respondu, Prenez en du ratelier autant qu'il vous en faut: Que le iour ensuiuant il y seroit allé prendre trois pistolets, & vn petit avec vne masse d'armes, deux desdits pistolets estans à bandes d'argent; qu'il auroit porté lesdits pistolets avec la masse d'armes chez ledit Slatius, où l'on les auroit nettoyez, & auroit donné charge audit Slatius de luy acheter vn coffre pour y mettre lesdits pistolets & masse; ce que ledit Slatius auroit accepté.

Que luy prisonnier estant party de Rotterdam, il estoit venu chez ledict Corenvinder premierement, & puis chez ledit Stoutenburg leur dire, que les compagnons seroient Samedy, ou pour le plus tard Dimanche le quatre ou cinquiesme du mois de Feurier passé, à la Haye, pour mettre l'entreprinse à chef; A quoy ils auroient dit tous deux, cela va bien, il ne faut pas attendre dauantage: Ledict Stoutenburg auroit adiousté, il se faut vn peu hastier. Que luy prisonnier ayant esté vn iour ou deux chez soy s'en seroit retourné à Rotterdam, & y auroit donné ordre, que les susdits compagnons & complices fussent prests le Samedy à la Haye, ou pour le plus tard le Dimanche, & que le coffre & tout ce qui estoit dedans y fust enuoyé, & auroit ledit prisonnier baillé vne lettre avec le coffre, adressant à Claes Damen, hôte du heaume à la Haye, contenant, Qu'il luy enuoyoit ledit coffre, auquel estoient certains papiers & liures, qui luy estoient necessaires

Coffre, où estoient les pistolets preparez pour exécuter l'assassinat portez à la Haye.

1623_151.jpg



Histoire de nostre temps.

151

pour solliciter ses affaires: & outre ce que ledit
hoste luy gardast la chambre deux ou trois
iours. Qu'estant venu le cinquiesme Feurier
vers le soir audit logis de Claes Damen, il y au-
roit trouué ledict coffre, & y auroit couché
ceste nuit; le lendemain Corneille Gerritson
le seroit venu trouuer en ladite hostellerie, &
le seroit dit, que les quatre derniers compa-
gnons chosis par Slatius, & qui auoient amené
le coffre, estoient à trouuer: sur ce ledict
prisonnier auroit donné charge audit Corneil-
le Gerritson de les aller chercher tant qu'il les
trouuaist, & que cependant il prepareroit &
tiendroit prest l'argent promis. Qu'ayant pre-
paré ledict argent, il auroit conté audit Cor-
neille Gerritson, pour luy & pour ceux de Rot-
terdam, comme aussi au susdict Abraham Blan-
cert & Guillaume Perty, tât pour ceux de Rot-
terdam que de Leyden, iusques à la concurren-
ce de trois cens huit liures, y compris ce qu'il
auoit desia donné pour chacun auparauant, Et
outre ce audit Corneille, Abraham & Guillau-
me, à chacun encores quatre doubles Caua-
quins, pour la peine qu'ils auoient de chercher
les autres. Que des six mil liures receus de Co-
renvinder susdit, il auroit payé la somme de
deux cents liures à la banque publique à Rot-
terdam, que luy prisonnier y deuoit, sans ce
qu'il en auoit encor retenu deux ou trois cents
liures, qui auroient esté trouuees sur luy lors
qu'il fut prins.

Que le susdict Lundy en ladite hostellerie
du Heaume, en la chambre & presence dudict

Argent baillé
aux Entre-
preneurs de
l'assassinat.

K iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan